



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0131

commission principale : **finances, institutions, ressources et organisation territoriale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la région Haute-Matsiatra à Madagascar -  
Renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar -  
Convention avec l'association Trans-Mad-Développement (TMD)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burrucand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 26 janvier 2015****Délibération n° 2015-0131**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar - Convention avec l'association Trans-Mad-Développement (TMD)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon, s'est engagé depuis 2006 dans une coopération décentralisée dans le domaine de l'eau avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar. Ce partenariat a été reconduit en 2012 dans le cadre d'un projet nommé Cap'eau défini pour une période de 4 ans, de 2012 à fin 2015. Ce projet a été présenté et approuvé par la Communauté urbaine de Lyon lors de la séance du Conseil du 13 février 2012. Le projet CAP'eau a ciblé 12 communes de la région Haute-Matsiatra pour travailler sur les axes suivants :

- accompagner la planification de l'exploitation des ressources en eau à l'échelle communale,
- accompagner la gestion et la rénovation des infrastructures existantes,
- renforcer la compétence des acteurs présents et à venir du secteur,
- développer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Dans ce cadre, un représentant permanent de la Communauté urbaine de Lyon auprès de la région Haute-Matsiatra est mis en place. Il est chargé de la mise en œuvre du projet et de l'animation des partenariats aussi bien avec la région Haute-Matsiatra que les communes et les différents partenaires locaux du projet.

Le profil de poste exigé et le niveau des qualifications requises pour assumer les missions confiées au représentant permanent ont invité la Communauté urbaine de Lyon à rechercher une autre modalité de représentation que le volontariat (bac+5, expérience à l'international, compétences eau et assainissement, gestion de projet multi-partenarial, suivi financier, etc.) tout en gardant la responsabilité du management de la personne.

Aussi, il a été identifié une association de développement qui assure une mission de portage de poste pour le compte d'autres structures et qui est présente à Madagascar : Trans-Mad'Développement. Trans-Mad est une association française de solidarité internationale et locale régie par la loi 1901, son siège social est en France et elle dispose d'une antenne de 20 salariés à Madagascar.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, le représentant de la Communauté urbaine de Lyon à Madagascar est administrativement porté par cette association à travers une convention qui a été délibérée lors du Conseil du 27 juin 2011. La présente délibération propose la reconduction de la convention avec l'association Trans-Mad'Développement afin d'assurer la continuité du poste de représentant sur place.

Le coût de cette mission s'élève à 43 494 € pour l'année 2015.

La mission prendra fin si le contexte du pays devait conduire à mettre fin prématurément au partenariat avec la région Haute-Matsiatra.

Le financement de ce poste s'inscrit dans les dispositions de la délibération du Conseil du 11 juillet 2005 qui définit l'action de solidarité internationale de la direction de l'eau et l'affectation budgétaire au budget annexe des eaux des dépenses relatives à la mise en œuvre des actions de coopération décentralisée ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi Oudin en date du 9 février 2005 ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la reconduite de la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Trans-Mad'Développement domiciliée au 4, rue Patûreau - Le Boistuaud - 44260 Malville - France.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant à payer** sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux pour un montant de 43 494 € pour l'année 2015 - compte 6743 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.**